



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 29/12/2025 :

DISCOURS DE HAINE DU GENERAL EKENGE CIBLANT LES FEMMES TUTSI-BANYAMULENGE DIFFUSE PAR LA RTNC – NECESSITE DE POURSUITES PENALES – RESPECT DES FEMMES TUTSI.

---

Le collectif des avocats en charge de la défense des Tutsi de République démocratique du Congo a pris connaissance des propos diffusés ce 28 décembre 2025 sur les ondes de la RTNC, la télévision officielle en République démocratique du Congo.

Le porte-parole de l'armée congolaise, le général Sylvain Ekenge, a dit publiquement qu'il fallait se méfier des femmes Tutsi et a tenu des propos infâmant sur la transmission de la vie dans les familles où elles vivaient. Le présentateur de RTNC n'a pas repris les propos et les responsables de la télévision congolaise n'ont pas interrompu l'émission.

Depuis de nombreuses années, le collectif a dénoncé les discours de haine diffusés sur le territoire congolais en documentant ces discours (teneur, auteur, date et lieu). Les preuves sont là, irréfutables. A ce jour, aucun discours de haine porté à la connaissance des autorités judiciaires congolaises n'a abouti à des poursuites pénales, ce qui a contraint le collectif à dénoncer cette situation insupportable à la Cour pénale internationale en demandant de se saisir de ces faits inqualifiables.

Bien plus, le Collectif a constaté que les auteurs de discours de haine ont été à plusieurs reprises reçus par des autorités officielles à Kinshasa et notamment par le Président Félix Tshisekedi lui-même, ce qui a pour effet de valider ces discours et de légitimer leurs auteurs en leur offrant une place de choix dans l'espace médiatique congolais. Comme ce fut le cas en 1994 lors du génocide des Tutsi au Rwanda.

Le Collectif rappelle que la déshumanisation des Tutsi et leur extermination ont toujours débuté par ce type de discours et que leurs auteurs et ceux qui les soutiennent doivent être poursuivis et leurs propos neutralisés.

L'avilissement de la femme Tutsi a toujours été au cœur du processus génocidaire et constitue l'une des formes les plus odieuses de déshumanisation d'une communauté humaine. Faut-il rappeler les caricatures, les discours de RTLM, les propos de Pierre Péan dans son ouvrage *Noires Fureurs Blancs Menteurs*, les articles dans les journaux des extrémistes hutus, les enregistrements des leaders FDLR, Wazalendos, Imbonerakure, Nyatura, tous nourris de la même haine des femmes Tutsi.

Et ce sont les mêmes qui sont reçus par les instances officielles à Kinshasa, se rendant de facto complices des discours de haine et devenant de la sorte membres de l'internationale génocidaire qui s'alimente des logiques de haine.

Le Collectif a reçu mandat de femmes Tutsi de toute la région des grands lacs mais aussi du monde entier, en vue de transférer les preuves de ce discours de haine au Procureur général et à l'Auditorat militaire à Kinshasa ainsi qu'à Monsieur le Procureur à la Cour pénale Internationale.

Vu la gravité des faits et l'indignation provoquée, toute personne qui le souhaite peut compléter le document ci-joint et l'adresser à Bernard Maingain, avocat à la Cour pénale internationale (Bernardmaingain@xirius.be) afin qu'il soit joint à la plainte déposée à la Cour.

Pour des raisons de Protection des victimes, le document ne sera pas transmis à l'auditorat militaire ni au Parquet général à Kinshasa mais sera uniquement remis confidentiellement au bureau du Procureur.

La vie en commun implique le respect de chacun et il faut faire taire définitivement les paroles qui tuent, en condamnant leurs auteurs mais aussi leurs complices quel que soit leur position ou leur fonction dans la société congolaise.

Ces faits d'une gravité exceptionnelle ne peuvent rester impunis.

Fait à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bujumbura, Kigali, Bunia, Kampala, Londres, Paris, Bruxelles, Washington, New York, Montréal, Ottawa le 29 décembre 2025.

Pour le collectif,



Amedeo KAMOTA  
Avocat à Bukavu  
Paris



Roger LOGO  
Avocat à Bunia



Léo LEF FORSTER,  
Avocat honoraire à



Claude BAGAYAMUKWE  
Avocat à Bukavu



Bernard MAINGAIN  
Avocat à Bruxelles et au barreau de l'ICC



Avocat Innocent NTEZIRYAYO  
Coordinateur du collectif d'avocats

## **MANDAT SPÉCIAL**

À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Nous, **organisations de la société civile, associations, collectifs de défense des droits humains ainsi que personnes physiques agissant à titre individuel**, dont les dénominations, identités, domiciles et qualités figurent en annexe au présent acte, déclarons avoir pris connaissance des déclarations publiques tenues le 28 décembre 2025 par le Général EKENGE, officier supérieur des Forces armées de la République démocratique du Congo, diffusées sur les ondes de la Télévision nationale congolaise(RTNC). Ces déclarations un discours de haine, de stigmatisation et de déshumanisation visant spécifiquement les femmes Tutsi, recourant à des propos caricaturaux indignes et profondément attentatoires à la dignité humaine.

Nous constatons que la nature et la rhétorique de ces propos rappellent de manière alarmante les discours tenus à l'encontre des femmes Tutsi par les auteurs du génocide des années nonante, ainsi que par certains idéologues et négationnistes ultérieurs, notamment Pierre Péan et ceux qui s'en réclament. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté ce discours de haine émanant d'une personnalité occupant une position éminente au sommet de l'appareil militaire et institutionnel de l'État congolais.

Nous constatons en outre qu'en République démocratique du Congo, ce type de discours est tenu de façon récurrente depuis de nombreuses années, souvent dans un climat d'impunité, et que ses auteurs bénéficient, de manière explicite ou tacite, du soutien, de la complaisance ou de l'absence de réaction de personnalités occupant de hautes fonctions au sein de l'État. Par ses déclarations, le Général EKENGE met notamment en cause les mariages dits mixtes impliquant des femmes Tutsi et insinue un doute sur la paternité des enfants issus de ces unions, contribuant ainsi à alimenter la suspicion, la discrimination et la stigmatisation ethnique.

Nous considérons que de tels propos constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux des femmes, des familles et des enfants, et qu'ils participent à l'installation d'un climat de haine, de peur et de violence ethnique incompatible avec les obligations internationales de la République démocratique du Congo en matière de droits humains. Lorsque ces discours sont tenus par des responsables civils ou militaires de haut rang, ils sont susceptibles de constituer des actes d'incitation, de légitimation et de complicité morale à des crimes internationaux, notamment des crimes contre l'humanité, commis actuellement sur le territoire de la République démocratique du Congo.

En conséquence, **nous, organisations et individus soussignés**, donnons mandat exprès, spécial et irrévocable au collectif d'avocats constitué à cet effet, et en particulier à **Maître Bernard Maingain**, avocat inscrit au Barreau de la Cour pénale internationale, afin de porter les faits susmentionnés à l'attention de Monsieur le Procureur de la Cour pénale internationale.

Ce mandat couvre la faculté de déposer toute plainte, communication ou dénonciation pertinente en vertu du Statut de Rome, de qualifier juridiquement les faits comme discours de haine, incitation à la discrimination, à la persécution ethnique et à la commission de crimes contre l'humanité, ainsi que d'accomplir tous actes, démarches, correspondances et procédures utiles ou nécessaires à la poursuite des auteurs et de toute personne qui s'en rendrait complice, **Directement** ou indirectement.

Le présent mandat est donné pour valoir ce que de droit.

**SIGNATURES DES ORGANISATIONS ET DES INDIVIDUS MANDANTS,**

**1. Chefs des Hauts et Moyens Plateaux de Fizi, Itombwe et Uvira.**

1 MWATINSAHINIA - Kalo	chef coutumier	0839866882	6/12/2016
2 Kalaha Sena hove	chef coutumier	0818237045	5/12/2016
3 MUFASHI, Santos	Président de la Société civile	0836059456	5/12/2016
4 Bolino MITAM	Notable	0916964910	5/12/2016
5 Muhire - M. Mechack	Notable	0820296808	5/12/2016
6 Mbarazi - Manywa	chef coutumier	P. O. Manywa	5/12/2016
7 RUSHEMERA SERASWARE Félix	Représentant de la Communauté	0814628481	5/12/2016
8 SERAHIZI Ntarukire	chef coutumier	0817720725	5/12/2016
9 Bwamini - Mwirigwa	chef coutumier	0823081029	5/12/2016
10 RUVUGUSA - Rwigobensbya	chef coutumier	0021414462	5/12/2016
11 SERBINA MIZO - Rute	chef coutumier	0810479313	5/12/2016
12 Serasware Rwekagamwa	chef coutumier	0814436995	5/12/2016
13 Kabundenge - Daniël	chef coutumier	0817020138	5/12/2016
14 Ruhumberwa - Nte Gis	chef coutumier	0815960709	5/12/2016
15 KIRUNOWA - Dieudonne	chef coutumier	0818482547	5/12/2016

**2. Gakondo**



**Douglas KABUNDA**

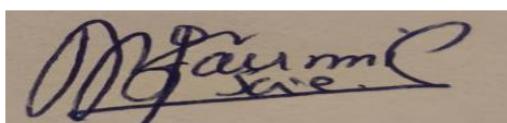
President of the community in USA

Mahoro Peace Association (MPA)



**Kazinguvu RUBONEKA**

President of the community in Canada (INEZA)  
and of the Gakondo collective



**Augustin Mburanira**

President of the community in the South Africa  
General Secretary of the Gakondo collective



**Alexis Mutware**

President of the community in Rwanda



**Albert NTAZIKA**

President of the community in Finland



**Mufunga BINEZA**

President of the community in Sweden



**David GAKIZA**

President of the community in Europe



**Etienne SERUBUNGO**

President of the community in Norway



**Zawadi Birori MUNYARUHANGA**

President of the community in Australia



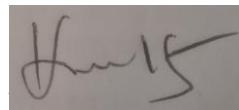
**Emmanuel NKUNDA**

President of the community in Belgium



**Emile MUTWARE**

President of the Community in Bukavu (South Kivu-DRC)



President of the Banyamulenge community Association ( BACA) in UK



**Justin Gakunzi NDORERE**

President of the community in Uganda



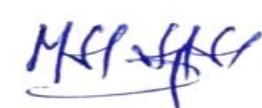
**Eric GATEGEKO**

President of the community in Kenya



**Patrick RWIZIHIRWA**

President of the community in France



**Fidele Mugunga MUGWANEZA**

President of the community in Danmark



**Patrick SEBAZIGA**

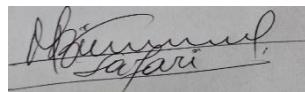
President of the community in South Korea

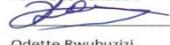


**Eric RUTEGERANYA**

President of the community in Goma (DRC)

### 3. ISOKO



For Isoko Canada :  
  
Odette Rwubuzizi  
President



Safari Munyarugendo Isoko USA

Irene KAMANZI ISOKO Europe

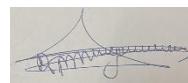
### 4. Autres organisations de la société civile et associations

Bisetsa Bahati, Canada,

Dr. MWESIGWA TAHIGWOMU David

Source of life community Church

MD and Missionary, Hema Community



Desire Rusengo



Gatumba Refugees Survivors Foundation